

DOCTORAT
GRADE DE DOCTEUR - DOCTORATE'S DEGREE

Vu le code de l'éducation

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales

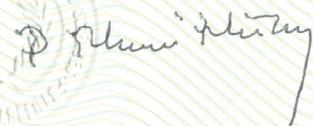
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 2 décembre 2004 une thèse portant sur le sujet suivant : "Traitement du signal tensoriel, application aux images en couleur et aux signaux sismiques. devant un jury présidé par JEAN-LOUIS LACOUME, Professeur des Universités et composé de CLAUDE AMRA, Directeur de recherches CNRS, JACQUES BLANC-TALON, Chercheur, SALAH BOURENNANE, Professeur des Universités, MIREILLE GUILLAUME, Maître de Conférence, ERIC MOREAU, Professeur des Universités, YIDE WANG, Professeur des Universités

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé avec la mention très honorable

le Diplôme de docteur en OPTIQUE, IMAGE ET SIGNAL est délivré à **M. DAMIEN MUTI** né le 21 décembre 1976 à MARSEILLE 12EME (013) pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés et confère le grade de docteur.

Le titulaire

Le Président de l'Université



Philippe TCHAMITCHIAN

N° AIMIII 6111585

/2006200409130

Fait à Aix-en-Provence, le 29 juin 2006

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des Universités



Jean-Paul de GAUDEMAR